

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

#### **Avis de vacance de l'emploi de secrétaire général de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**

NOR : AGRS2010721V

L'emploi de secrétaire général de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut-Agro) sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

L'emploi est exercé au siège de l'établissement.

L'Institut Agro est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel régi par le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 qui a pour mission principale de dispenser des formations supérieures dans les domaines des sciences et technologies de l'agronomie, de l'agro-écologie, de l'alimentation, de l'agroalimentaire, de l'horticulture, du paysage, de la forêt, de la gestion durable des ressources naturelles et des territoires, de l'environnement et du vivant.

Le secrétaire général assiste le directeur général de l'établissement dont il reçoit une large délégation.

En application du décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, le secrétaire général est recruté, par voie de détachement, parmi :

1. Les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration ;
2. Les fonctionnaires civils de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs dans la catégorie A, et ayant atteint au moins l'indice brut 712.

Les nominations dans l'emploi de secrétaire général sont prononcées pour une durée maximale de cinq ans renouvelables.

Les candidates et candidats doivent posséder de solides compétences managériales et juridiques. Ils connaîtront les règles de la gestion financière et comptable publique appliquées à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Une importance particulière sera accordée aux candidats bénéficiant d'une expérience diversifiée et qui ont occupé différents postes de responsabilité.

Le dossier de candidature comprend :

- a) Une demande manuscrite datée et signée, revêtue de l'avis détaillé du supérieur hiérarchique qui transmet le dossier de candidature ;
- b) Une copie de l'arrêté de titularisation en catégorie A et du dernier arrêté portant promotion d'échelon ;
- c) Un *curriculum vitae* faisant ressortir le détail des services rendus et des emplois occupés.

Les dossiers de candidature sont à adresser, avant le 20 juin 2020, à la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie électronique à Mme Valérie Baduel, directrice générale adjointe, chef du service enseignement supérieur recherche et innovation (valerie.baduel@agriculture.gouv.fr), Mme Anne Lucie Wack, administratrice provisoire de l'Institut (wack@agropolis.fr), et au bureau de la gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi à l'adresse : monique.bricage@agriculture.gouv.fr, tél. : 01-49-55-42-16.